

contenu du message

de	[REDACTED]
à	"enquetepublique.vendee1@orange.fr" <enquetepublique.vendee1@orange.fr>
date	22/10/19 17:36
objet	enquête ilot du cloucq (Damvix)

Bonjour,

Je me permets par ce mail de participer à l'enquête publique concernant le projet "ilot du Cloucq" sur la commune de Damvix (85) en vous rapportant des observations, afin que celles ci soient prises en compte dans l'enquête.

J'appartiens à la famille Bardon, propriétaire via une SCI familiale de la parcelle AH352a, concernée par le projet. En effet, il s'agit de notre jardin, attenant à notre maison familiale. Cette parcelle est notre propriété depuis plusieurs générations, tout comme notre implantation sur Damvix.

Première observation : je m'étonne que le commissaire enquêteur désigné n'ait toujours pas pris le temps de contacter personnellement Mme Bardon Zanotti, gérante de la SCI, afin d'échanger sur le projet, alors que nous sommes concernés par une potentielle procédure d'expropriation... Pour que la procédure soit respectée, il est nécessaire que les propriétaires concernés soient sollicités (et pas simplement "informés" par un courrier généraliste annonçant l'enquête publique).

2ème observation : la parcelle de terrain concernée est la propriété d'une SCO familiale et à ce jour, aucune des parties prenantes de cette SCI, ni leurs enfants, ni leurs héritiers, ne souhaitent céder ce terrain. Je vous vous assurer, en leurs noms, de notre détermination à ce que cela reste ainsi.

3ème observation : en plus de la SCI familiale, propriétaire, l'adresse de la parcelle héberge une association reconnue d'utilité publique : l'association des concerts de la famille Bardon-Zanotti. Depuis plus d'un demi-siècle, notre maison et le jardin nous servent de lieu de logement, de répétition, de travail, pour les membres de notre famille qui viennent de toute la France et de l'étranger. Depuis plus d'un demi-siècle, particulièrement en Vendée, cette association donne des concerts pour le bien commun (restauration de l'église de Damvix, oeuvres caritatives...). En plus de nous exproprier, le projet ilot du Cloucq mettrait en péril une association qui participe à la vie de la commune et du département. Cela n'est ni acceptable ni souhaitable.

4ème observation : ce projet immobilier intervient dans un contexte de revitalisation des bourgs, et nous en partageons la finalité. Mais, dans le contexte où actuellement plus de 20 maisons individuelles sont déjà en vente sur Damvix, quel sens cela a t'il ? Accueillir plus d'habitants, oui, mais la commune propose pourtant de moins en moins de services (fermeture de la Poste, suppression du distributeur, fermetures de commerces...) : cela est incompatible. Enfin, on constate rapidement lorsque l'on regarde le plan vu d'en haut que notre parcelle n'est pas du tout fondamentalement nécessaire au projet, étant donné qu'elle est située en bout de couloir (cf plan en PJ). Pour résumé, supprimer notre parcelle au projet ilot du Cloucq ne changerait absolument pas sa bonne tenue ni sa finalité, si ce n'est quelques constructions en moins. Sans notre parcelle, qui n'apporte aucune plus value, la revitalisation de cette dent creuse est possible.

Dans ce contexte, et à la vue de tous les éléments évoqués, vous comprendrez que nous serons attentifs à ce que ces observations soient prises en compte dans l'enquête publique, et surtout, comprises, aussi bien par le commissaire enquêteur que par les autres acteurs de ce projet (EPF, commune de Damvix...). Je me permets par ce mail de me faire la voix de Mme Bardon, qui vous

a aussi adressé un courrier manuscrit, car à 88 ans, elle n'a ni ordinateur ni internet.

Je vous remercie par avance de me confirmer la bonne réception de ce mail,
Cordialement,

Constance NEBBULA